

Manuel SST	Ch. 2, Structure et organisation du système SST	Version 1.0	Page 1 / 1
DOC 221-6	<b>Description des tâches du DSS</b>		
Elaboré par : RSST      Visa :			Validé par COM      le 01.01.2007      Visa :

## **Buts**

Ce document décrit la mission et les tâches du Délégué santé et sécurité (DSS). Il sert aussi de document de référence pour choisir la personne qui assumera ce rôle et établir son cahier des charges.

### **Mission**

Le DSS est la personne de contact, dans son secteur, en matière de sécurité et de protection de la santé au travail (SST) conformément aux exigences du système SST. Il aide le CSS pour la mise en œuvre des mesures SST dans son secteur.

### **Activités essentielles**

#### **1) Application du système SST**

Identifier les dangers dans son secteur et informer sa hiérarchie et le CSS ;  
 Aider à l'analyse des accidents et des incidents ;  
 Motiver les collaborateurs en matière de SST ;  
 Aider le CSS pour la mise en œuvre des mesures SST.

#### **2) Information et communication**

Informer les collaborateurs sur les dangers liés aux activités de son secteur et les moyens de les prévenir ;  
 Transmettre les demandes des collaborateurs en matière de SST aux personnes compétentes.

### **Savoirs mobilisés**

Ecoute et communication ;  
 Esprit d'ouverture et flexibilité ;  
 Capacité à s'affirmer ;  
 Résistance aux tensions, énergie et ténacité.

### **Parcours professionnel**

Expérience de plusieurs années dans le domaine d'activité de son secteur et, si possible, dans le domaine de la sécurité ou de la protection de la santé ;  
 Formation initiale au système SST et une formation spécifique aux besoins de l'entité. Une formation continue minimale doit être suivie.

### **Contexte**

L'activité de délégué santé et sécurité (DSS) a pour but de répondre à la Loi sur l'assurance-accident, la Loi sur le travail et leurs ordonnances respectives. Suivant les activités de son secteur, d'autres lois peuvent intervenir (ex. : Loi sur les installations électriques, Loi sur la radioprotection).

L'activité du DSS s'exerce dans son secteur conformément aux exigences du système SST de l'administration.

L'activité du DSS n'est pas une activité principale. Le temps accordé à cette activité dépend du nombre de collaborateurs, de leurs qualifications et des risques auxquels ils sont exposés dans l'entité.